Ville des Andelys en Normandie

Les Andelys, le 12/11/2026
Direction Générale
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Sabrina BOUCETTA

Objet : Dossier de demande de subvention 2027 au profit des associations

N/Réf : CL/BD/SB/MP

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Aux Andelys, et peut-être plus qu'ailleurs, les associations locales prennent part à la vie culturelle, artistique, sportive et économique du territoire, et contribuent ainsi à son attractivité et à sa cohésion.

Consciente de cet atout, la municipalité ambitionne de soutenir et de favoriser le développement des associations existantes, et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives.

Ainsi, en 2026, la Ville a octroyé **plus de 240 000 euros** sous forme de subventions de fonctionnement aux associations andelysiennes. A ce soutien financier, se sont ajoutées des aides diverses, indispensables au bon fonctionnement des activités : mise à disposition gracieuse de salles, de matériels, de moyens de communication, soutien exceptionnel au titre de projet structurant ainsi que les moyens humains et financiers mis à disposition des associations.

L'action de la municipalité se poursuivra en 2027. Aussi, ai-je le plaisir de vous faire savoir que **la campagne de demande de subvention sera ouverte à compter du 16 novembre 2026.**

Dans ce cadre, vous trouverez, joints à ce mail :

- le dossier inhérent simplifié, réservé à un montant inférieur ou égal à 1 000 €,
- le Cerfa 12156-06 pour les demandes de subvention comprises entre 1 000 € et 23 000 €. Ce dossier et les notices d'aide inhérentes peuvent être téléchargés à l'adresse https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271,
- le dossier pour les projets spécifiques.

Conformément à la réglementation en vigueur pour les subventions supérieures à 23 000 €, la Ville procèdera au renouvellement des conventions d'objectifs pluriannuelles encadrant les relations entre la collectivité et les deux associations bénéficiaires.

Nous vous rappelons que votre dossier doit être étayé par des actions, des projets visant à servir en priorité la communauté andelysienne.

Toutes les associations bénéficiant d'une subvention publique sont désormais dans l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain, que vous trouverez ci-joint.

La date limite de dépôt de la demande est fixée au 4 janvier 2027. Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais sera rejeté. Les subventions seront versées en 2027, une fois le budget primitif voté par le Conseil Municipal.

Les différents services municipaux sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches :

- **Pour les dossiers relatifs aux associations Patriotiques ou Environnementales** :
  Sabrina BOUCETTA, Directrice du Pôle Services à la population
  Tél : 02.32.54.04.16 – Email : s.boucetta@ville-andelys.fr
- **Pour les dossiers relatifs aux Sports** :
  Cédric TOUTIN, Directeur des Sports
  Tél : 02.32.54.04.16 – Email : c.toutin@ville-andelys.fr
- **Pour les dossiers relatifs à la Culture, au Patrimoine et aux Loisirs** :
  Julien HECTOR, Directeur de la Culture et du Patrimoine
  Tél : 02.32.54.96.95 – Email : j.hector@ville-andelys.fr
- **Pour les dossiers relatifs à la Solidarité, Logement et Santé** :
  Mélanie JEGADO, Responsable du CCAS
  Tél : 02.32.54.75.63 – Email : m.jegado@ville-andelys.fr
- **Pour les dossiers relatifs à l'Éducation** :
  Anne MONTIER, Directrice de l'Éducation
  Tél : 02.32.54.75.75 – Email : a.montier@ville-andelys.fr

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian LEPROVOST

Maire des Andelys
Vice-Président de Seine Normandie Agglomération